

جمهورية العراق
وزارة التعليم العالي والبحث العلمي
جامعة الأنبار



AUJLL
مجلة جامعة الأنبار للغات والآداب

مجلة جامعة الأنبار للغات والآداب

مجلة علمية فصلية محكمة
تعنى بدراسات وأبحاث اللغات وآدابها

ISSN:2073-6614
E-ISSN:2408-9680

المجلد (17) العدد (1) الشهر (آذار)

السنة : 2025



AUJLL

مجلة جامعة الأنبار للغات والآداب

جمهورية العراق
وزارة التعليم العالي والبحث العلمي
جامعة الأنبار - كلية الآداب

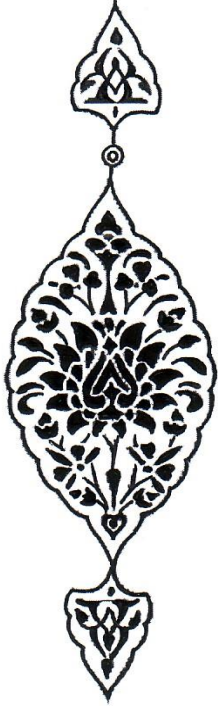
مجلة جامعة الأنبار للغات والآداب

مجلة علمية فصلية محكمة تعنى بدراسات وأبحاث اللغات وآدابها

ISSN : 2073-6614
E-ISSN:2408-9680

رقم الإيداع في دار الكتب والوثائق ببغداد لسنة 1379

المجلد : (17) العدد (1) لشهر آذار - 2025



أسرة المجلة

رئيس تحرير المجلة ومديرها

رئيس التحرير	العراق	الأنبار	النقد الحديث والبلاغة	اللغة العربية / الأدب	كلية الآداب	أستاذ	أ.د. أيسر محمد فاضل	1
مدير التحرير	العراق	الأنبار	علم الأصوات	اللغة الإنكليزية / اللغة	التربية للبنات	أستاذ مساعد	أ.م.د. عمار عبد الوهاب عبد	2

أعضاء هيئة التحرير

عضوًا	أمريكا	فولبريت	الأدب المقارن	اللغة الإنكليزية	الآداب والعلوم	أستاذ	وليم فرانك	3
عضوًا	دولة الإمارات العربية	الشارقة	اللغات الشرقية	اللغات الأجنبية	الآداب والعلوم الإنسانية والاجتماعية	أستاذ	أ.د. عدنان خالد عبد الله	4
عضوًا	الأردن	الأردنية	النقد الحديث	اللغة العربية / الأدب	عميد كلية الآداب	أستاذ	أ.د. محمد أحمد عبد العزیز القضاة	5
عضوًا	الأردن	الأردنية	اللغويات العامة الإسبانية والإنكليزية	اللغات الأوروبية	كلية اللغات الأجنبية	أستاذ	أ.د. زياد محمد يوسف قوقزة	6
عضوًا	العراق	بغداد	ترجمة مصطلحات (فقه اللغة)	اللغة الروسية / فقه اللغة والاسلوبية	كلية اللغات	أستاذ	أ.د. منى عارف جاسم المشهداني	7
عضوًا	الأردن	الأردنية	الأدب واللغة الإيطالية	اللغة الإيطالية	كلية اللغات الأجنبية	أستاذ مشارك	أ.م.د. محمود خليل محمود جرن	8
عضوًا	العراق	الأنبار	الدلالة والنحو	اللغة العربية / اللغة	كلية الآداب	أستاذ	أ.د. طه شداد حمد	9
عضوًا	العراق	الأنبار	اللغة والنحو	اللغة العربية / اللغة	التربية للبنات	أستاذ	أ.د. خليل محمد سعيد مخلف	10
عضوًا	العراق	الأنبار	الرواية	اللغة الإنكليزية / الأدب	التربية للبنات	أستاذ مساعد	أ.م.د. عمر محمد عبد الله	11
عضوًا	العراق	الأنبار	النقد الحديث	اللغة العربية/ الأدب	التربية للبنات	أستاذ مساعد	أ.م. د. شيماء جبار علي	12
عضوًا	العراق	الأنبار	النقد القديم والبلاغة	اللغة العربية/ الأدب	كلية الآداب	أستاذ مساعد	أ.م. د. نهاد فخري محمود	13
عضوًا	العراق	الأنبار	الشعر الإنكليزي	اللغة الإنكليزية / اللغة	كلية الآداب	أستاذ مساعد	أ.م.د. عمر سعدون عايد	14
عضوًا	العراق	الأنبار	اللغة	اللغة الإنكليزية/ اللغة	كلية الآداب	أستاذ مساعد	أ.م.د. محمد يحيى عبدالله	15

شروط النشر في المحلة

تهدف رئاسة تحرير المجلة وأعضاء هيئتها إلى الإرتقاء بمعامل تأثير المجلة تمهيداً لدخول قاعدة بيانات المستوعات العلمية والعالمية، وطبقاً لهذا تنشر مجلة جامعة الأنبار للغات والآداب البحوث التي تتسم بالرصانة العلمية والقيمة المعرفية، فضلاً عن سلامة اللغة ودقة التوثيق بما يوافق شروطها المدرجة في أدناه:

التسليم :

يم ارسال المراسلات جميعها بما في ذلك اشعارات قرار المحرر وطلبات المراجعة إلى هذه المجلة عبر نظام (E-JOURNL PLUES) وعبر الرابط : <https://www.aujll.uoanbar.edu.iq/> ، وتقبل البحوث وفقاً للنظام كتابة البحوث (Word و LaTeX) ، وباعتماد على نظام التوثيق العالمي APA ، ويجب كتابة النص بمسافة مزدوجة ، في عمود مزدوج باستعمال كتابة من 12 نقطة.

التحضير :

يستعمل برنامج الورد (Word software) لكتابة المقالة. من المهم أن يتم حفظ الملف بالتنسيق الأصلي لبرنامج الورد (Word software) ويجب أن يكون النص بتنسيق افقي. اجعل تنسيق النص بسيطاً قدر الإمكان. ستم إزالة معظم رموز التنسيق واستبدالها عند معالجة المقالة. وعلى وجه الخصوص ، لا تستعمل خيارات برنامج الورد لتبرير النص أو لوصل الكلمات. ومع ذلك ، يستعمل وجهاً عريضاً ومائلاً وخطوطاً منخفضة ومرتفعات وما إلى ذلك. عند إعداد الجداول ، إذا كنت تستعمل شبكة جدول ، فاستعمل شبكة واحدة فقط لكل جدول فردي وليس شبكة لكل صف. إذا لم يتم استعمال شبكة ، فاستعمل علامات الجدولة ، وليس المسافات، لمحاذاة الأعمدة. ويجب إعداد النص الإلكتروني بطريقة تشبه إلى حد بعيد المخطوطات التقليدية.

الملاحق

يجب إعطاء الصيغ والمعادلات في B ، A الخ إذا كان هناك أكثر من ملحق واحد ، فيجب تحديدها على أنها (أ 1) ، مكافئ. (أ 2) ، وما إلى ذلك ؛ في ملحق لاحق ، مكافئ. (ب 1) وهكذا. وبالمثل Eq. الملاحق ترقيماً منفصلاً بالنسبة للجداول والأشكال: الجدول أ-1 ؛ الشكل أ 1 ، الخ

معلومات صفحة العنوان الأساسية

العنوان: موجز وغني بالمعلومات. غالباً ما تستعمل العنوانات في أنظمة استرجاع المعلومات. وتجنب الاختصارات والصيغ

قدر الإمكان.

أسماء المؤلفين وعناوين انتسابهم الوظيفي: يرجى الإشارة بوضوح إلى الاسم (الأسماء) المحدد واسم (أسماء) العائلة لكل

مؤلف والتأكد من دقة كتابة الأسماء جميعها . ويمكن إضافة اسمك بين قوسين في البرنامج النصي الخاص بك .

قدم عناوين انتساب المؤلفين (حيث تم العمل الفعلي) أسفل الأسماء: حدد الانتماءات جميعها بحرف مرتفع صغير مباشرة بعد اسم المؤلف وأمام العنوان المناسب. أدخل العنوان البريدي الكامل لكل جهة انتساب ، بما في ذلك اسم الدولة وعنوان البريد الإلكتروني لكل مؤلف ، إذا كان متاحاً.

المؤلف المراسل: حدد بوضوح من سيتعامل مع المراسلات في جميع مراحل التحكيم والنشر ، وأيضاً بعد النشر. تتضمن هذه المسؤولية الإجابة على أي استفسارات مستقبلية حول المنهجية والمواد. تأكد من تقديم عنوان البريد الإلكتروني وأن تفاصيل الاتصال يتم تحديثها من قبل المؤلف المقابل.

عنوان الانتساب: تستعمل الأرقام العربية العالية لمثل هذه الحواشي السفلية. مثال، اسم المؤلف² ، اسم المؤلف² .

المُلخَص

الملخص: الملخصات باللغتين العربية والإنجليزية تكون معلوماتها متطابقة في المعنى، عدد الكلمات في كل ملخص (150-250) كلمة. كما يجب التأكد من صياغة اللغة للملخصات بحيث تكون لغة صحيحة ودقيقة مع مراعاة علامات الترقيم الصحيحة في الفقرات؛ لأن ضعف الصياغة اللغوية للملخصات يؤثر على قبول نشر الأبحاث في الموعد المحدد لها.

تنسيق الملخص: (نوع الخط: Simplified Arabic حجم الخط: 12 ومسافة بادئة 1.5 cm ومسافة النهاية: 1.5cm). ويجب أن يحتوي الملخص على (الأهداف، المنهجية، النتائج، الخلاصة)

الكلمات الدالة: كلمة، كلمة، كلمة. (الكلمات الدالة مفصولة بفواصل، الحد الأدنى 3 كلمات، الحد الأقصى 5 كلمات)

الكلمات الدالة (كلمات افتتاحية)

مطلوب مصطلحات أو كلمات رئيسة، بحد أقصى ثماني كلمات مفتاحية تشير إلى المحتويات الخاصة للنشر وليس إلى أساليبها يحتفظ المحرر بالحق في تغيير الكلمات الرئيسية.

طباعة أو لصق عنوان البحث باللغة العربية (تنسيق عنوان البحث - نوع الخط: Simplified Arabic حجم الخط: 14)

متن البحث:

تنسيق العنوان (اللغة العربية نوع الخط: Simplified Arabic حجم الخط: 12). (اللغة الإنجليزية نوع الخط: Times New Roman حجم الخط: 12).

تنسيق الفقرة: استعمل هذا التنسيق لطباعة الفقرات داخل العناوانات. توثيق المرجع آخر الفقرة (بالاسم الأخير للمؤلف، السنة) توثيق مرجع لغة إنجليزية (Last Name, Year). (اللغة العربية: نوع الخط: Simplified Arabic وحجم الخط: 12). (اللغة الإنجليزية نوع الخط: Times New Roman وحجم الخط: 10 ومسافة بادئة 0.5 للفقرة).

الرسوم التوضيحية

- نقاط عامة

تأكد من استعمال حروف وأحجام موحدة لعملك في الرسوم التوضيحية.

قم بتضمين الخطوط المستعملة إذا كان التطبيق يوفر هذا الخيار.

استهدف الخطوط الآتية في الرسوم التوضيحية: Arial أو Courier أو Times New Roman أو Symbol أو استعمال الخطوط التي تبدو متشابهة.

قم بترقيم الرسوم التوضيحية وفقاً لتسلسلها في النص.

استعمال اصطلاح تسمية منطقي لملفات الرسوم التوضيحية.

قدم تعليقاً على الرسوم التوضيحية بشكل منفصل.

حدد حجم الرسوم التوضيحية بالقرب من الأبعاد المطلوبة للإصدار المنشور.

أرسل كل رسم توضيحي كملف منفصل.

الصور الفوتوغرافية الملونة أو الرمادية (الألوان النصفية)، احتفظ بها بحد أدنى 300 نقطة في البوصة.

رسومات خطية نقطية (بيكسل أبيض وأسود خالص) (TIFF أو JPEG)، احتفظ بحد أدنى 1000 نقطة في البوصة. تركيبة خط

نقطي / نصف نغمة (ألوان أو تدرج رمادي) (TIFF أو JPEG)، احتفظ بحد أدنى 500 نقطة في البوصة.

الرجاء تجنب ما يأتي :

ملفات الإمداد (مثل GIF و BMP و PICT و WPG) تحتوي هذه عادةً على عدد قليل من البيكسل ومجموعة محدودة من الألوان

توفير الملفات منخفضة الدقة للغاية ؛

إرسال رسومات كبيرة بشكل غير متناسب مع المحتوى

- الشكل التوضيحي

تأكد من أن كل رسم توضيحي يحتوي على تعليق. والتعليقات منفصلة عن بعضها ولا تتعلق بشكل واحد فقط. يجب أن يشمل التعليق

على عنوان موجز (وليس على الشكل نفسه) ويكون وصفاً للرسم التوضيحي. احتفظ بالنص في الرسوم التوضيحية بحد أدنى ولكن

أشرح جميع الرموز والاختصارات المستعملة.

- الرسوم التوضيحية

حدد حجم الرسوم التوضيحية وفقاً لمواصفات المجلة الخاصة بعرض الأعمدة. يتم تقليل الأشكال بشكل عام إلى عرض عمود واحد

(8.8 سم) أو أصغر. أرسل كل رسم توضيحي بالحجم النهائي الذي تريد أن يظهر به في المجلة. • يجب أن يحضر كل رسم توضيحي

للاستنساخ 100%. • تجنب تقديم الرسوم التوضيحية التي تحتوي على محاور صغيرة ذات تسميات كبيرة الحجم. • تأكد من أن

أوزان الخط ستكون 0.5 نقطة أو أكثر في الحجم النهائي المنشور. سوف تتراكم أوزان الخط التي تقل عن 0.5 نقطة بشكل سيئ.

- الجداول

يجب أن تحمل الجداول أرقامًا متتالية. الرجاء إضافة العنوانات مباشرة فوق الجداول

الاستشهاد المصادر

برنامج إدارة المراجع

استعمال ملحقات الاقتباس من أنماط المنتجات، مثل: Endnote plugin او Mendeley

قائمة المصادر والمراجع

ملاحظة مهمة : قائمة المراجع في نهاية البحث مرتبة ترتيباً هجائياً، وإذا استعمل الباحث مصادر باللغة العربية وأخرى باللغة

الإنجليزية فيجب أن تُرفق في نهايته قائمتان بالمراجع باللغتين العربية ثم الإنجليزية وفي حال عدم توفر مراجع باللغة الإنجليزية

تترجم المراجع العربية وتضاف في نهاية البحث.

المجلة تعتمد نظام ال APA في التوثيق. دليل المؤلف يوضح آلية التوثيق في نظام ال APA (اللغة العربية: نوع الخط Simplified

Arabic حجم الخط: 10.5)

أمثلة:

الكتب:

الأسد، ن. (1955). مصادر الشعر الجاهلي. (ط1). مصر: دار المعارف.

مقالة أو فصل في كتاب:

الخلف، ع. (1998). الجفاف وأبعاده البيئية في منطقة الرياض. في منطقة الرياض دراسة تاريخية وجغرافية واجتماعية، (ص 174-278). الرياض: إمارة منطقة الرياض.

توثيق المجلة

مشاقبة، أ. (2011). الإصلاح السياسي المعنى والمفهوم. مجلة الدبلوماسية الأردني، 2 (2)، 24-33.

ورقة علمية من مؤتمر:

مزريق، ع. (2011). دور التعليم العالي والبحث العلمي في تحقيق تنمية اقتصادية واجتماعية مستدامة. المؤتمر العربي الأول الرؤية المستقبلية للنهوض بالبحث العلمي في الوطن العربي، 2011- آذار، جامعة اليرموك، إربد.

الرسائل الجامعية:

السبتين، أ. (2014). المشكلات السلوكية السائدة لدى طفل الروضة في محافظة الكرك من وجهة نظر المعلمات، رسالة ماجستير غير منشورة، جامعة مؤتة، الأردن.

يجب كتابة المراجع بالشكل الآتية:

1. يكتب مع مؤلف واحد

تضمنين (إن وجد): الاسم الأخير للمؤلفين والاسم الأول ؛ سنة النشر؛ لقب؛ طبعة (إن لم تكن الأولى) ؛ مكان النشر والناشر.

أمثلة

نيوت. ار. ١٩٨٨. اللاقاريات: دراسة استقصائية للحفظ النوعي. نيويورك. مطبعة جامعة أكسفورد.

بيناك، ار. دبليو. ١٩٧١. لاقاريات المياه العذبة في الولايات المتحدة. الطبعة الثانية. نيويورك. جون ولي وسونس.

2. كتب مع مؤلفين أو أكثر

ويلستر، ار.ال. و ولفروم، ام، ال. ١٩٦٢. طرق في كيمياء الكريوهيدرات. نيويورك ولندن. الصحافة الأكاديمية.

بونابيو، اي. دوريكو، ام. و ثراولاز، جي. ١٩٩٩. ذكاء السرب: من النظم الطبيعية إلى الاصطناعية. نيويورك. مطبعة جامعة أكسفورد.

3. الكتب الإلكترونية

يجب تقديم نفس المعلومات بالنسبة للكتب المطبوعة، انظر الأمثلة أعلاه. بالنسبة للكتب التي تمت قراءتها أو تنزيلها من موقع مكتبة أو مواقع لبيع الكتب، يجب إضافة المعلومات التي تفيد بأنه كتاب إلكتروني في نهاية المرجع. مثال:

بون، ان. كي و كيو، اس. ٢٠١٢. نموذج لهيكل المعادلة. نيويورك: مطبعة جامعة أكسفورد. الكتاب الإلكتروني.

تتوفر أحياناً بعض الكتب التي انتهت صلاحية حقوق النشر الخاصة بها مجاناً على الإنترنت (وهي في الملك العام). في هذه الحالات ، يجب عليك إضافة عنوان URL الكامل (.... // http) (أو الرابط الذي قدمه الناشر وتاريخ وصولك ، تاريخ تنزيل / قراءة الكتاب.

4. فصول الكتاب

تضمنين (إن وجد): الاسم (الأسماء) الأخير والاسم (الأسماء) الأول لمؤلف (مؤلفي) فصل الكتاب. سنة النشر. عنوان فصل من الكتاب. في الاسم الأول والعائلة للمحررين والمحرر (المحررون) بين قوسين. عنوان الكتاب. الطبعة (إن لم يكن 1: ش). مكان النشر: الناشر ، أرقام صفحات الفصل.

مثال:

مرتس، جي. اي. ١٩٩٣. الكلوروكربونات وكلورو هيدروكربونات. في: كروسجويتز و هو- كرانت ام (ادس)، موسوعة التكنولوجيا الكيميائية. نيويورك. جون ولي و سونس، ٤٠-٥٠.

5. مقالات المجلات

تضمنين (إن وجد): اسم العائلة والحرف الأول من الاسم (الأسماء) الأول للمؤلف (المؤلفين). سنة النشر. عنوان المقال. اسم المجلة المجلد (العدد): أرقام صفحات المقالة. مثال:

شاشانك شارما، رافي شارما. ٢٠١٥. دراسة عن الخصائص البصرية للبلورات النانوية بالمغنيسيوم المشبع بالزنك، كثافة العمليات. علوم. جي. ٢ (١) ١٢٠-١٣٠.
6. مقالات المجلات الإلكترونية

تم تضمين نفس المعلومات لمقالات المجلات (انظر المثال أعلاه) ورقم DOI. DOI

(معرف الكائن الرقمي) لتعريف كائن بشكل فريد مثل مقالة إلكترونية. أرقام دائمة ، مما يجعل من .

السهل تحديد موقع المقالات حتى إذا تم تغيير عنوان للمقالة الـ URL.

ارقام المقالة وفي بعض U فيجب معرفة الكائن الرقمي للمقالة من قبل كبار الناشرين. إذا لم يكن هناك كائن رقمي للمقالة يتم تعيين الحالات تاريخ الوصول للموقع (بشكل أساسي المقالات المتوفرة مجاناً على الإنترنت). مثال:

داس، جي. و اجاريا، بي. سي. ٢٠٠٣. الهيدروولوجيا وتقييم جودة المياه في مدينة كوتاك ، الهند. تلوث الماء والهواء والترربة، ١٥٠: ١٦٣-١٧٥. دوى: ١٠.٢٣.١ / ١٠٢٣.١ / ١٠٢٦١٩٣٥١٤٨٧٥.

7. الرسائل الجامعية والأطروحات .

قم بتضمين معلومات حول الجامعة التي تخرجت منها والمسمى الوظيفي للدرجة العلمية. مثال:

علي ، س.م. ٢٠١٢. التقييم الهيدروجيولوجي البيئي لمنطقة بغداد. أطروحة دكتوراه. قسم الجيولوجيا، كلية العلوم، جامعة بغداد، العراق.

8. أوراق وقائع المؤتمرات والندوات

يتم نشر المحاضرات / العروض التقديمية في المؤتمرات والندوات في مختارات تسمى الوقائع. يجب إدراج عنوان وسنة ومدينة المؤتمر إذا كانت معروفة. تضمنين المساهمات الفردية في وقائع المؤتمر، إذا نشرت في مجملها (وليس مجردة فقط) تعامل كفصول في الكتب. مثال:

ميشرا ار. ١٩٧٢. دراسة مقارنة لصادفي الإنتاجية الأولية للغابات الجافة النفضية والمراعي في فاراناسي. ندوة حول البيئة الاستوائية مع التركيز على الإنتاج العضوي. معهد البيئة الاستوائية، جامعة جورجيا: ٢٧٨-٢٩٣.

ملاحظة مهمة : يجب ترجمة المصادر والمراجع إلى اللغة الإنكليزية .

المحتويات

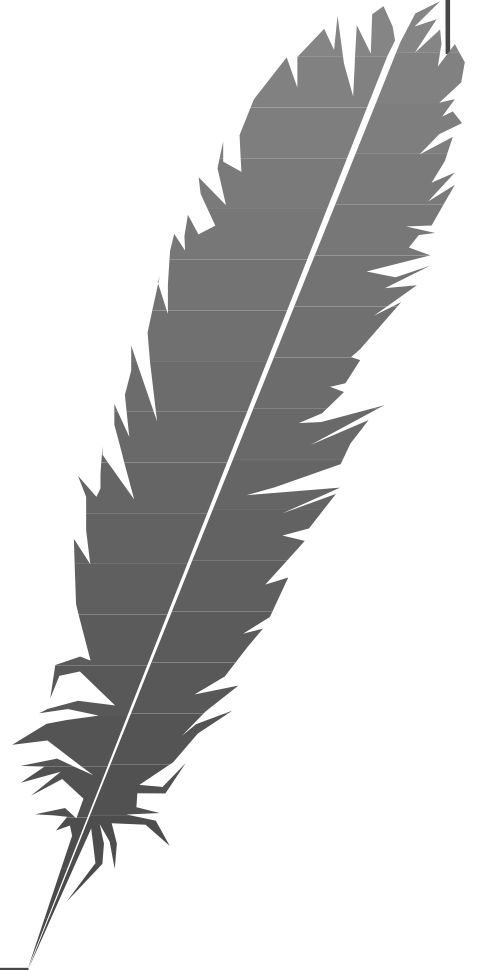
الصفحة	اسم الباحث أو الباحثين	عنوان البحث	ت
20-1	أ.م.د. جمال فاضل فرحان	تمثلات الواقعية التعبيرية في شعر كعب بن مالك الأنصاري (ت 50 أو 51هـ)	.1
33-21	أنس عبد المجيد حمّاد	التداولية في التبليغات الجامعية العراقية وإعلاناتها الرسمية	.2
40-34	ساره حمد خليفة خليل محمد سعيد	الافتراض المسبق في تفسير الكفاية للضربير (ت ٤٣٠هـ)	.3
55-41	Inst. Ahmed Khalaf Hamad	La traduction de la poésie arabe archaïque vers le français : Fouinet comme exemple, étude analytique	.4
72-56	OMAR GHASSAN METEAB	L'aménagement linguistique en contexte plurilingue : Études de cas en France et en Irak	.5

بسم الله الرحمن الرحيم

كلمة هيئة التحرير:

المعرفة كنز الإنسانية ومفتاح الثقافة وسعادة الشعوب ، والبحث العلمي هو بداية المعرفة فلسفة وفكرًا تاريخًا وثقافة ، وتعد اللغات والأداب الوسيلة التي تُنمي المهارات عبر الإحاطة والإدراك والفهم ، مما تسهم في نقل المعرفة عبر الأجيال، فضلا عن بناء الإنسان ، وصناعة المستقبل ، ولقد أثرنا أن نعتمد منهج تنوع الموضوعات في اللغات جميعها، وأن نستقطب الباحثين من خارج العراق وداخله ، ف جاء العدد حافلاً ببحوث خضعت للتقويم والتحكيم العلميين الدقيقين، وبتحكيم دولي ومحلي. ونحسب أنها ستسهم إسهامًا فاعلاً في تعميق الفكر العلمي، وتأصيل مناهج البحث لدى الدارسين، وهذا الجهد الكبير هو ثمرة من ثمرات هيئة التحرير وعملها الدؤوب لإكمال هذا العدد و إصداره.

رئيس تحرير المجلة



Journal family

Editor-in-Chief and Director of the Journal

Dr. Ayser Mohamed Fadel	Professor	Faculty of Arts	Arabic / Literature	Modern Criticism and Rhetoric	Anbar	Iraq	Editor in Chief
Dr. Ammar Abdel Wahab Abed	Assistant Professor	Education for Women	English / Linguistics	Phonetics	Anbar	Iraq	Managing Editor

Editorial board members

William Franke	Professor	Arts and Sciences	English	Comparative Arts	Vanderbilt University	US	Member
Dr. Adnan Khaled Abdullah	Professor	Arts, Humanities and Social Sciences	foreign languages	Oriental Languages	Sharjah	United Arab Emirates	Member
Dr. Mohamed Ahmed Abdel Aziz Al-Qudat	Professor	Dean of the Faculty of Arts	Arabic / Arts	Modern Criticism	Jordanian	Jordan	Member
Dr. Ziyad Muhammad Yusuf Quqazah	Professor	Faculty of Foreign Languages	European languages	General Linguistics Spanish and English	Jordanian	Jordan	Member
Dr. Mona Aref Jassim Al Mashhadani	Professor	Faculty of languages	Russian / philology and stylistics	Translation Of Terms (Philology)	Baghdad	Iraq	Member
Dr. Mahmoud Khalil Mahmoud Jarn	Associate professor	Faculty of Foreign Languages	Italian	Italian Language and Arts	Jordanian	Jordan	Member
Dr. Taha Shaddad Hamad	Professor	Faculty of Arts	Arabic / Linguistics	Syntax and Semantics	Anbar	Iraq	Member
Dr. Khalil Muhammad Saeed Mukhlif	Professor	Education for Women	Arabic / Linguistics	Language and Syntax	Anbar	Iraq	Member
Dr. Omar Mohammad Abdullah Jassim	Assistant Professor	Education for Women	English /Literature	Novel	Anbar	Iraq	Member
Dr. Shaima Jabbar Ali	Assistant Professor	Education for Women	Arabic /Literature	Modern Criticism	Anbar	Iraq	Member
Dr. Nihad Fakhry Mahmoud	Assistant Professor	Faculty of Arts	Arabic /Literature	Ancient Criticism and Rhetoric	Anbar	Iraq	Member
Dr. Omar Saadoon Ayyed	Assistant Professor	Faculty of Arts	English / Linguistics	English poetry	Anbar	Iraq	Member
Dr. Mohamad Yahya Abdullah	Associate professor	Faculty of Arts	foreign languages	Applied linguistics	Anbar	Iraq	Member

Terms of publication in the journal

Guide for Authors

General Details for Authors

Submission

Articles may be submitted online to this journal. Editable files (e.g., Word, LaTeX) are required to typeset your article for final publication. All correspondence, including notification of the Editor's decision and requests for revision, is sent by e-mail. Contributions to this journal may be submitted either online or outside the system.

Text should be typed double-spaced, in a double column using 12-point type.

Preparation

Use of word processing software

It is important that the file be saved in the native format of the word processor used. The text should be in Horizontal format. Keep the layout of the text as simple as possible. Most formatting codes will be removed and replaced on processing the article. In particular, do not use the word processor's options to justify text or to hyphenate words. However, do use bold face, italics, subscripts, superscripts etc. When preparing tables, if you are using a table grid, use only one grid for each individual table and not a grid for each row. If no grid is used, use tabs, not spaces, to align columns. The electronic text should be prepared in a way very similar to that of conventional manuscripts.

Article structure

Appendices

If there is more than one appendix, they should be identified as A, B, etc. Formulae and equations in appendices should be given separate numbering: Eq. (A.1), Eq. (A.2), etc.; in a subsequent appendix, Eq. (B.1) and so on. Similarly, for tables and figures: Table A.1; Fig. A.1, etc.

Essential title page information

Title: Concise and informative. Titles are often used in information-retrieval systems. Avoid abbreviations and formulae where possible.

Author names and affiliations: Please clearly indicate the given name(s) and family name(s) of each author and check that all names are accurately spelled. You can add your name between parentheses in your own script behind the

English transliteration. Present the authors' affiliation addresses (where the actual work was done) below the names. Indicate all affiliations with a lower--case superscript letter immediately after the author's name and in front of the appropriate address. Provide the full postal address of each affiliation, including the country name and, if available, the e-mail address of each author.

Corresponding author: Clearly indicate who will handle correspondence at all stages of refereeing and publication, also post-publication. This responsibility includes answering any future queries about Methodology and Materials. Ensure that the e-mail address is given and that contact details are kept up to date by the corresponding author.

Affiliation address: Superscript Arabic numerals are used for such footnotes.

Abstract

Abstract (250 words maximum) should be a summary of the paper and not an introduction. Because the abstract may be used in abstracting journals, it should be self-contained (i.e., no numerical references) and substantive in nature, presenting concisely the objectives, methodology used, results obtained, and their significance.

Keywords

Subject terms or keywords are required, maximum of eight. Key words referring to the special contents of the publication, and not to its methods. The editor retains the right to change the Key words.

Acknowledgements

Collate acknowledgements in a separate section at the end of the article before the references and do not, therefore, include them on the title page, as a footnote to the title or otherwise. List here those individuals who provided help during the research (e.g., providing language help, writing assistance or proof reading the article, etc.).

Artwork

General points

Make sure you use uniform lettering and sizing of your original artwork.

Embed the used fonts if the application provides that option.

Aim to use the following fonts in your illustrations: Arial, Courier, Times New Roman, Symbol, or use fonts that look similar.

Number the illustrations according to their sequence in the text.

Use a logical naming convention for your artwork files.

Provide captions to illustrations separately.

Size the illustrations close to the desired dimensions of the published version.

. TIFF (or JPEG): Color or grayscale photographs (halftones), keep to a minimum of 300 dpi.

TIFF (or JPEG): Bitmapped (pure black & white pixels) line drawings, keep to a minimum of 1000 dpi. TIFF (or JPEG): Combinations bitmapped line/half-tone (color or grayscale), keep to a minimum of 500 dpi.

Please do not:

Supply files (e.g., GIF, BMP, PICT, WPG); these typically have a low number of pixels and limited set of colors;

Supply files that are too low in resolution;

Submit graphics that are disproportionately large for the content.

Figure captions

Ensure that each illustration has a caption. Supply captions separately, not attached to the figure. A caption should comprise a brief title (not on the figure itself) and a description of the illustration. Keep text in the illustrations themselves to a minimum but explain all symbols and abbreviations used.

Illustrations

Size your illustrations according to the journal's specifications for column widths. Figures are generally reduced to either one-column width (8.8 cm) or smaller. Submit each illustration at the final size in which you would like it to appear in the journal. Each illustration should be prepared for 100% reproduction. •Avoid submitting illustrations containing small axes with oversized labels. •Ensure that line weights will be 0.5 points or greater in the final published size. Line weights below 0.5 points will reproduce poorly

Tables

Tables should bear consecutive numbers. Please add headings immediately above the tables

Works cited

Reference management software

Using citation plugins from products styles, such as Mendeley or Endnote plugin.

References should be given in the following form:

1. Books with one Author

Include (if available): authors last name and first name; year of publication; title; edition (if not 1st); place of publication and publisher.

Examples

New, T. R. 1988. Invertebrate: Surveys for conservation. New York. Oxford University Press.

Pennak , R.W.1971. Freshwater invertebrates of the United States. 2nd ed. New York. John ?Wily & Sons .

2. Books with two or more Authors

Whistler, R. L. and Wolfrom, M. L. 1962. Methods in carbohydrate chemistry (I). New York and London. Academic press.

Bonabeau, E., Dorigo, M., and Theraulaz, G. 1999. Swarm Intelligence: From Natural to Artificial Systems. New York. Oxford University Press.

3. E-books

The same information should be provided as for printed books, see examples above. For books that have been read or downloaded from a library website or bookshop you should add the information that it is an e-book at the end of the reference.

Example:

Bowen, N. K. and Guo, S. 2012. Structural equation modeling. New York: Oxford University Press. E-book.

Some books whose copyright have expired are sometimes freely available on the internet (They are in the public domain.). In those cases you should add the complete URL (<http://...>) or the link provided by the publisher and your date of access, the date you downloaded/read the book.

4. Book Chapters

Include (if available): Last name(s) and first name(s) of author(s) of book chapter. Year of publication. Title of book chapter. In first and family name(s) of editor(s) and ed(s) in brackets. Title of book. Edition (if not 1:st). Place of publication: publisher, page numbers of chapter.

Example

Mertens, J. A. 1993. Chlorocarbons and chlorhydrocarbons. In: Kroschwitz and Howe-Grant M (eds), Encyclopedia of Chemical Technology. New York: John Wiley & Sons , 40-50.

5. Journal Articles

Include (if available): Last name(s) and the first letter of the first name (s) of author(s). Year of publication. Title of article. Journal name Volume (issue): page numbers of article.

Examples:

Shashank Sharma, Ravi Sharma, 2015 . Study on th optical properties of MN doped ZnS nanocrystals, Int. Sci. J. 2 (1) 120–130.

6. Electronic Journal Articles

Same information included as for journal articles (see example above) and a

DOI-number. DOI (Digital Object Identifier) is used to uniquely identify an object such as an electronic article. DOI-numbers are permanent, which makes it possible to easily locate articles even if the URL of the article has changed. Articles are assigned DOI-numbers by major academic publishers. If there is no DOI-number, you should give the URL-link of the article and in some cases access date (mainly articles that are freely available on the internet).

Example:

Das, J. and Acharya, B. C. 2003. Hydrology and assessment of lotic water quality in Cuttack City, India. Water, Air and Soil Pollution, 150:163-175. doi:10.1023/A:1026193514875

7. Dissertations and theses

Include information about university of graduation and title of degree.

Examples

Ali, S.M. 2012. Hydrogeological environmental assessment of Baghdad area. Ph.D. Thesis, Department of Geology, College of Science, Baghdad University, Iraq.

8. Conference Proceedings and Symposia papers

Lectures/presentations at conferences and seminars are published in anthologies called proceedings. Title, year and city of conference are to be included if known. Individual contributions to conference proceedings, if published in their totality (not abstract only) are treated as chapters in books.

Example:

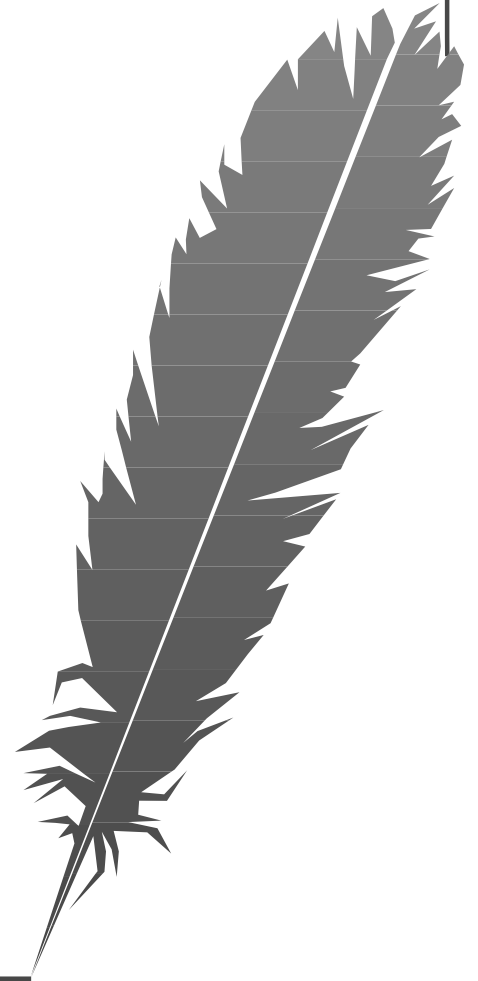
Mishra R. 1972. A comparative study of net primary productivity of dry deciduous forest and grassland of Varanasi. Symposium on tropical ecology with emphasis on organic production. Institute of Tropical Ecology, University of Georgia: 278-293.

In the name of God, the most gracious, the most merciful

Editorial board word:

Knowledge is viewed as humanity's treasure, the key to culture, and the source of people's pleasure, whereas scientific research is the philosophical, intellectual, historical, and cultural onset of knowledge. Languages and literature are the mechanisms by which skills are developed via consciousness, perception, and comprehension, which help to the transference of knowledge between generations, as well as molding an individual and shaping the future. The editorial board have opted to adopt an approach of topics' diversity in all languages, to attract researchers from outside and inside Iraq. The strategy of diversity resulted in a large number of studies that underwent international and local scientific reviewing and assessment. We believe that those studies will make a significant contribution to the development of scientific intellect and the establishment of academic research methodologies for researchers. This substantial effort is the result of the editorial staff's diligent efforts to complete and publish this issue

Editor-in-Chief of the magazine



L'aménagement linguistique en contexte plurilingue : Études de cas en France et en Irak**OMAR GHASSAN METEAB****Département de traduction, Faculté des arts, Université d'Anbar. Ramadi, Irak.**omarghassan@uoanbar.edu.iq**Received: 2025-02-07****Accepted: 2025-03-23****First published on line:2025-3-30****ORCID: 0000-0001-6448-5770****DOI:****10.37654/aujll.2025.157311.1112****Correspondingauthor:Omar Meteab****Cite as:**

METEAB, O. (2025). L'aménagement linguistique en contexte plurilingue : Études de cas en France et en Irak. Anbar University Journal of Languages and Literature, 17(1), 56-72. doi: 10.37654/aujll.2025.157311.1112

©Authors, 2025College of Arts, university of Anbar. This is an openaccess article under the CC BY 4.0 license (<http://creativecommons.org>)

ABSTRACT

Cette recherche analyse les stratégies d'aménagement linguistique employées pour protéger et favoriser les langues en France et en Irak. L'étude met en évidence la tendance de la France à favoriser l'usage exclusif du français par rapport à l'Irak qui a opté pour une démarche multilingue et inclusive en englobant plusieurs langues officielles et minoritaires afin de refléter sa pluralité ethnique et culturelle au sein de ses institutions. Dans l'étude de ces politiques, une analyse comparative a été effectuée sur des textes législatifs ainsi que des documents institutionnels afin d'apprécier leur influence sur la société et les enjeux liés à leur application. Cette étude démontre que la France se fonde sur des principes rigoureux privilégiant l'harmonie linguistique nationale, alors que l'Irak s'efforce de concilier la pluralité culturelle et l'unité nationale par l'officialisation de plusieurs langues. Ce travail souligne deux perspectives contradictoires et interroge la question de l'équilibre entre la sauvegarde de la langue prédominante et l'intégration des autres langues dans les politiques gouvernementales. Par conséquent, malgré les différences d'approche, ces deux cadres d'aménagement linguistique reflètent des contextes sociopolitiques distincts : un système monolingue protecteur en France et un modèle plurilingue conciliant en Irak.

KEYWORDS: aménagement, linguistique, France, Irak, langue, pluralité, monolingue.

Linguistic Development In A Multilingual Context: Case Studies In France and Iraq**Omar ghassan meteab****Department of Translation, Faculty of Arts, University of Anbar, Ramadi, Iraq.****Abstract**

This study analyses the linguistic development tactics employed to save and advance languages in France and Iraq. On the other hand, Iraq has a multilingual and welcoming strategy that uses many official and minority languages to reflect its ethnic and cultural diversity in its institutions. This is in contrast to France, which wants to only use French. We conducted a comparative examination of legislative texts and institutional documents to assess their societal impact and the challenges that accompany their implementation. This study shows that France is based on strict ideas that support national linguistic cohesion, while Iraq tries to balance cultural diversity and national unity by recognizing several languages legally. This book elucidates two opposing viewpoints and interrogates the equilibrium between the preservation of the dominant language and the incorporation of other languages in governmental policies. So, even though they use different approaches, these two language development frameworks are based on very different social and political situations: a protected monolingual system in France and a multilingual model of reconciliation in Iraq.

Keyword: development, linguistics, France, Iraq, language, plurality, monolingual

التخطيط اللغوي في سياق متعدد اللغات: دراسة حالة في فرنسا والعراق

م.م. عمر غسان متعب الهيتي

قسم الترجمة, كلية الآداب, جامعة الأنبار, العراق

المخلص :

يتناول هذا البحث تحليل استراتيجيات التخطيط اللغوي المستخدمة لحماية اللغات وتعزيزها في فرنسا والعراق. وتسلط الدراسة الضوء على ميل فرنسا إلى تفضيل الاستخدام الحصري للغة الفرنسية. على النقيض من ذلك، اختار العراق نهجاً متعدد اللغات وشاملاً من خلال إدراج العديد من اللغات الرسمية والأقلية من أجل عكس التعددية العرقية والثقافية داخل مؤسساته. في دراسة هذه السياسات، تم إجراء تحليل مقارنة للنصوص التشريعية والوثائق المؤسسية بهدف تقييم تأثيرها على المجتمع والقضايا المرتبطة بتطبيقها. تظهر الدراسة أن فرنسا تعتمد على مبادئ صارمة لصالح الانسجام اللغوي الوطني، في حين يسعى العراق إلى التوفيق بين التعدد الثقافي والوحدة الوطنية من خلال جعل عدة لغات رسمية. يسلط هذا العمل الضوء على وجهتي نظر متناقضتين وي طرح تساؤلات حول مسألة التوازن بين الحفاظ على اللغة السائدة ودمج اللغات الأخرى في السياسات الحكومية. لذلك، وعلى الرغم من الاختلافات في النهج، فإن إطار التخطيط اللغوي هذين يعكسان سياقات اجتماعية وسياسية متميزة: نظام أحادي اللغة وقائي في فرنسا ونموذج متعدد اللغات تصالحي في العراق.

الكلمات الافتتاحية: التخطيط، اللغويات، فرنسا، العراق، اللغة، التعددية، دراسة.

L'aménagement linguistique en contexte plurilingue : Études de cas en France et en Irak

« L'aménagement linguistique » représente une approche fondamentale pour les États qui font face à des enjeux linguistiques dans des pays ou des territoires caractérisés par une diversité linguistique et culturelle. Ce concept, apparu au cours du XXe siècle, fait référence à l'ensemble des démarches et des initiatives instaurées par un État afin de réguler, sauvegarder ou favoriser une ou plusieurs langues sur un terrain spécifique. Dans un contexte de mondialisation linguistique La gestion des langues devient un défi majeur pour garantir la cohésion communautaire, protéger l'identité nationale et promouvoir l'épanouissement culturel. Cette étude se focalise sur deux contextes sociolinguistiques différents : la France, caractérisée par une démarche centralisée de valorisation de la langue française, et l'Irak, un État multilingue où différentes langues cohabitent, à savoir l'arabe, le kurde et les langues d'autres minorités ethniques et religieuses.

L'analyse comparée de ces deux cas offre l'opportunité d'examiner les politiques linguistiques mises en place dans des environnements socio-historiques variés, tout en soulignant les défis et les préoccupations partagés. Malgré l'apparente asymétrie due aux disparités historiques, politiques et linguistiques entre la France et l'Irak, une comparaison est possible. Elle met en lumière deux conceptions opposées de la politique linguistique : une approche exclusivement francophone fortement défendue en France et une stratégie multilingue mise en œuvre en Irak. Ce contraste souligne les défis associés à la gestion du plurilinguisme ainsi que les tensions entre standardisation linguistique et valorisation des langues minoritaires.

Cette étude s'inscrit dans une approche à la fois descriptive et analytique. L'objectif est d'analyser la manière dont l'aménagement linguistique peut être employé en tant qu'outil pour relever les enjeux

liés à la pluralité langagière tout en favorisant le tissu social et l'intégration socioculturelle. Il s'efforce d'aborder des questions fondamentales, telles que l'identification des principales théories qui sous-tendent l'aménagement linguistique. Quelles actions concrètes ont été mises en place par la France et l'Irak depuis le début du XXe siècle, afin de protéger et de promouvoir leurs langues nationales identiques ?

En dernier lieu, quels défis majeurs et particuliers doivent être relevés par ces deux pays lors de la mise en œuvre de leurs politiques linguistiques ?

La présente étude est organisée de façon à atteindre les objectifs établis : elle commence par exposer les principes théoriques de l'aménagement linguistique, en décrivant les concepts essentiels et les approches fondamentales. Par la suite, elle analyse les politiques linguistiques appliquées en France et en Irak, en soulignant les initiatives prises dans chaque pays afin de protéger et de promouvoir leurs langues respectives. En dernier lieu, une comparaison entre les deux contextes sera réalisée afin de mettre en lumière leurs similitudes, leurs différences et les défis particuliers auxquels ils font face. En guise de conclusion, des recommandations seront formulées en vue d'améliorer la gestion de la diversité linguistique dans des contextes caractérisés par le plurilinguisme.

1- L'aménagement linguistique : Définition et bases théoriques

1.1 L'origine et théories du terme

Le terme d'aménagement linguistique a été introduit dans les années 1970 au Québec, à une époque où les questions linguistiques étaient d'une importance capitale pour la préservation et la promotion du français par rapport à l'anglais. Par la suite, ce concept a été généralisé à l'ensemble des pays francophones afin de répondre au besoin de contrôler les langues de forme planifiée et collaborative. Selon les explications fournies par Rainer Enrique Hamel :

« *Le terme aménagement linguistique, qui a pris naissance au Québec dans les années 1970 (Corbeil, 1986 et 1980) et s'est étendu à la Francophonie, se réfère au même processus que language planning (Daoust et Maurais, 1987). Or, selon Corbeil (1986 et 1980) et Maurais (1993), le lexème planification suggère un type d'intervention imposé par l'État qui serait rejeté par la population québécoise, tandis qu'"aménagement linguistique évoque un effort à moyen et à long terme pour mieux tirer parti d'une ressource collective, la ou les langues, en fonction des besoins et des intérêts de la nation, selon un plan souple qui oriente l'évolution de la société sans la brusquer mais, au contraire, en réclamant son adhésion et sa participation"* » (Hamel 2010,2).

Cette explication met en évidence la spécificité du concept d'aménagement linguistique par rapport à la planification linguistique. Plutôt que de recourir à une approche stricte et autoritaire, il s'agit en fait d'opter pour un processus progressif et appliqué visant à valoriser les langues comme un avantage collectif. L'aménagement linguistique, en s'adaptant à l'évolution de la société et en répondant à ses exigences, favorise l'implication et la participation des communautés impliquées. C'est grâce à cette approche flexible et globale que le Québec a réussi à formuler des politiques linguistiques qui correspondent à son contexte culturel et social, tout en mettant en valeur de la langue française.

Le champ de l'aménagement linguistique repose sur une planification rigoureuse visant à répondre aux besoins linguistiques d'une société. D'après la formulation de Jean-Claude Boulanger, nous

pouvons la définir comme :

« *Un processus planifié de changement linguistique dans une société qui a comme objectif la mise au point de solutions réalistes et opérationnelles destinées à garantir le plein épanouissement d'une langue, tant en ce qui concerne son statut (degré de reconnaissance de la langue) qu'en ce qui regarde son corpus (choix d'un modèle de langue à privilégier dans les communications institutionnalisées)* ». (Boulanger 1989,251).

Cette définition met en évidence deux éléments essentiels de l'aménagement linguistique : d'une part, la notion de statut, qui englobe la validation officielle et l'utilisation publique de la langue et, d'autre part, le corpus, qui englobe la normalisation et l'élaboration des ressources linguistiques requises pour son utilisation institutionnelle. Selon Boulanger, l'essence de son argumentation réside dans le fait que l'aménagement linguistique dépasse les actions ponctuelles pour englober une approche systématique visant à assurer le dynamisme et l'usage pratique de la langue dans divers contextes. Dans cette optique, il se positionne comme un instrument stratégique pour favoriser l'identité nationale, protéger les langues minoritaires et gérer les défis liés à la coexistence de plusieurs langues dans un même territoire.

Cette perspective met en lumière l'importance fondamentale de la planification linguistique pour la sauvegarde de la culture et l'intégration des citoyens au sein de leurs entités. La démarche expliquée par Boulanger représente une réponse aux enjeux actuels liés à la variété linguistique et à la mondialisation.

Dans L'aménagement linguistique, Denise Daoust et Jacques Maurais expliquent que l'objectif de cette pratique est de résoudre les difficultés découlant de la coexistence de plusieurs variétés linguistiques d'une même langue sur un même territoire (Daoust, Maurais 1987, 14). En revanche, Jean-Claude Corbeil adopte une approche plus nuancée en soulignant que :

« *L'expression 'aménagement linguistique' évoque un effort à moyen et à long terme pour mieux tirer parti d'une ressource collective, là où les langues en fonction des besoins et des intérêts de la nation selon un plan souple qui oriente l'évolution de la société sans la brusquer, mais au contraire en réclamant son adhésion et sa participation.* » (Corbeil1980,9).

Cette approche souligne divers aspects fondamentaux de la planification linguistique : en premier lieu, elle se caractérise par un processus délibéré et stratégique visant à satisfaire les exigences linguistiques d'une communauté tout en reconnaissant les langues comme un patrimoine collectif et identitaire. Ensuite, l'attention est portée sur une approche flexible et progressive, visant à orienter les changements de manière graduelle sans perturber brusquement les pratiques en place. En conclusion, Corbeil met en avant la nécessité de la participation de la population, transformant ainsi l'aménagement linguistique en un processus participatif dans lequel les citoyens jouent un rôle essentiel dans l'approbation et la mise en place des politiques linguistiques. Cette vision met en lumière l'équilibre entre la planification et le respect des dynamiques sociales naturelles.

1.2 La nécessité d'un aménagement linguistique

L'aménagement linguistique est fréquemment considéré comme une mesure inévitable pour faire face aux défis liés à la gestion des langues au sein d'une société quelconque. Dans son analyse, Jean-Claude Corbeil met en lumière les circonstances essentielles qui expliquent la mise en place de ces

politiques. Il soutient que :

« À l'origine de toute démarche d'aménagement linguistique, quelle qu'en soit la forme et malgré l'hétérogénéité apparente des diverses situations, on retrouve toujours, semble-t-il, les mêmes circonstances. En d'autres termes, l'intensité des interventions, leurs objets, les formes qu'elles prennent sont liées à certaines circonstances et déterminés par elles. Nous ramenons à trois ces circonstances-sources qui fonctionnent d'ailleurs en enchaînement : la diversité linguistique au sein d'un même pays, la concurrence entre les langues ou les variantes de la même langue au sein des institutions et enfin la conscience de cette concurrence et l'intention collective de l'ordonner, voire de l'apaiser » (Corbeil, 1980,107).

Cet extrait souligne trois éléments essentiels qui justifient la nécessité de l'aménagement linguistique. Tout d'abord, la diversité linguistique de nombreuses nations appelle à une réglementation afin d'assurer une cohabitation harmonieuse des langues. En second lieu, la rivalité linguistique, qu'il s'agisse de langues différentes ou de variantes d'une même langue, au sein des institutions, engendre des conflits qui peuvent compromettre l'efficacité de la communication et l'équité sociale. En dernier lieu, c'est la reconnaissance de ces tensions linguistiques, conjuguée à une volonté commune de les gérer ou de les atténuer, qui suscite la mise en place d'actions linguistiques.

Ainsi, Corbeil démontre que cette conception linguistique découle non seulement d'une décision politique, mais également d'une exigence sociale basée sur des contextes linguistiques et institutionnels concrets. Cette méthode a pour objectif d'établir une cohérence entre les langues au sein d'une structure organisée, en prenant en considération les spécificités culturelles et les aspirations communes. Ceci met en lumière l'importance de l'aménagement linguistique dans la préservation de l'équilibre linguistique et dans la réponse aux besoins sociaux et politiques d'un pays.

2- Étude de cas : L'aménagement linguistique en France

2-1 La pluralité régionale et l'unité républicaine : un aperçu de la diversité linguistique en France.

La France, malgré son unité constitutionnelle autour de la langue française, affiche une diversité linguistique beaucoup plus étendue qu'il n'y paraît initialement. Conformément à l'article 2 de la Constitution, « *La langue de la République est le français* ». (Conseil constitutionnel, 1958). Cependant, cette déclaration dissimule une situation linguistique complexe, étant donné la coexistence de plusieurs langues avec le français sur le territoire, que ce soit en métropole ou dans les départements d'Outre-mer. Cette diversité représente un aspect crucial dans la discussion sur la planification linguistique, en particulier en ce qui concerne l'identification, la préservation et la promotion des langues qualifiées de « régionales » ou « minoritaires ».

En France métropolitaine, divers groupes de langues régionales se différencient en fonction de critères historiques et géographiques. Au-delà de la Loire, on peut observer la présence des langues dites d'oïl, telles que le picard dans la région des Hauts-de-France, le normand en Normandie, le gallo en Bretagne orientale et le wallon dans les Ardennes. Dans la région méridionale, on retrouve principalement les langues d'oc, avec l'occitan comme langue dominante, couvrant une vaste zone du Sud-Ouest incluant le Languedoc, le Limousin et la Gascogne. La langue basque, qui n'appartient

pas à la famille indo-européenne et est considérée comme isolée, est couramment parlée dans la région du Pays basque en France, tandis que le catalan est utilisé dans les Pyrénées-Orientales, une région limitrophe de l'Espagne. L'alsacien, variété dialectale alémanique de la langue allemande, perdure en Alsace, tandis que le francique mosellan est utilisé dans la région de la Moselle. En dernier lieu, la langue corse, étroitement liée à l'italien toscan, demeure encore utilisée en Corse*.

Dans les territoires d'outre-mer, la variété des langues est encore plus prononcée. Dans les territoires antillais (Guadeloupe, Martinique) et La Réunion, les créoles fondés sur le lexique français sont largement présents. En Guyane, en plus du créole guyanais, on découvre diverses langues amérindiennes comme le kali'na, le wayana et le wayampi. En Nouvelle-Calédonie, on parle encore près de trente langues kanakes, comme le drehu, le nengone et le paicî. À Mayotte, deux langues majeures existent en parallèle : le shimaoré, qui a des racines bantoues, et le kibushi, dérivé du malgache.

Par conséquent, la France n'est certainement pas un pays où l'on parle qu'une seule langue. Elle renferme un patchwork de langues, certaines anciennes, d'autres plus récentes, qui reflète son histoire complexe et sa position géographique et coloniale. Il s'agit d'un défi crucial de reconnaître cette diversité et de l'incorporer dans les politiques linguistiques, tant pour la sauvegarde du patrimoine non matériel que pour le respect des droits linguistiques des communautés touchées.

2.2 Historique des politiques linguistiques en France :

L'origine de la volonté d'unifier la langue française est fréquemment associée à la période révolutionnaire de 1789. Cependant, des initiatives d'harmonisation linguistique avaient été entreprises antérieurement : au XVI^e siècle, nous pouvons observer un sentiment de patriotisme parmi les écrivains de la Pléiade, qui ont progressivement abandonné l'usage du latin et du grec au profit de la langue française dans leurs œuvres littéraires, affirmant ainsi sa légitimité en tant que langue officielle. Cela est particulièrement évident dans l'œuvre *Défense et illustration de la langue française* de Joachim du Bellay. À la Cour, les aristocrates accordaient une grande importance au « *bel usage* » du français, qui correspondait à la langue parlée par les « *classes dominantes* ». Ils recouraient à un langage très littéraire afin de se démarquer du langage employé par la population. Un siècle plus tard, un événement majeur en lien avec cela est l'établissement, en 1635, de l'Académie Française.

L'institution établie par Richelieu avait pour objectif de standardiser et d'harmoniser la langue française afin qu'elle soit homogène dans l'ensemble du royaume.

L'évolution des politiques linguistiques en France se caractérise par une succession d'approches contrastées, oscillant entre des périodes de tolérance et de centralisation stricte. La Révolution française représente une étape cruciale de cette évolution, durant laquelle des politiques linguistiques ont été appliquées dans un contexte de bouleversements sociaux et politiques majeurs. Anne-Marie Houdebine met en lumière cette période en soulignant :

« *La Révolution pratiqua tout d'abord une politique linguistique libérale. En 1789-1790, les différents décrets ont été traduits dans la plupart des idiomes locaux. Cela non sans difficulté, car si certains*

* Voir, *Atlas sonore des langues régionales de France*, CNRS – LIMSI. Disponible sur : <https://atlas.limsi.fr>

dialectes étaient écrits, en particulier en langue d'oc, nombreux étaient ceux strictement oraux » (Houdebine, 2016,41).

Houdebine souligne la position d'origine libérale des révolutionnaires à l'égard de la pluralité linguistique en France. L'adaptation des décrets révolutionnaires dans les langues locales témoigne d'une reconnaissance implicite de la diversité linguistique. Néanmoins, les obstacles observés lors de la traduction, en particulier en raison du manque d'une tradition écrite pour certains dialectes, reflètent les inégalités dans la reconnaissance et l'utilisation des langues régionales à ce moment-là. Cette considération est fondamentale pour appréhender le contexte historique des politiques linguistiques en France. Il est démontré que, dans ses premières phases, la Révolution française apparaissait envisager une coexistence entre la langue française et les langues locales, avant d'opter ultérieurement pour une politique de centralisation plus rigoureuse. Cette transformation, en accord avec les principes « universalistes » de la Révolution, représente le commencement d'une stratégie linguistique visant à consolider la cohésion nationale en faveur de la langue française.

2.3 Émergence de l'Académie française et de ses fonctions.

Créée en 1635 à l'initiative du cardinal de Richelieu, l'Académie française a été établie avec des objectifs précis et ambitieux, tels qu'inscrits dans ses statuts fondateurs. Cette tâche témoigne de la volonté de centralisation linguistique qui était associée à l'établissement d'une autorité monarchique unifiée en France. Selon les dispositions des Statuts de 1635, mentionnées par Henriette Walter :

« L'Académie française, créée en 1635, sera dotée d'une mission précise, exprimée de la manière suivante à l'article 24 de ses Statuts : "La principale fonction de l'Académie sera de travailler avec tout le soin et toute la diligence possibles à donner des règles certaines à notre langue et à la rendre pure, éloquente et capable de traiter les arts et les sciences" » (Statuts, 1635, cité par Walter, 2016,55).

La principale mission de l'Académie française est d'établir des normes linguistiques précises pour le français et de veiller à sa pureté et à son élégance. Ces dispositions reflètent la volonté de normaliser la langue pour répondre aux exigences pratiques de communication, tout en soutenant les aspirations culturelles et intellectuelles de la monarchie. L'objectif était d'élever le français au rang d'une langue concurrente du latin, qui était encore largement prédominant à cette époque, en tant que langue de connaissance et de valeur.

La naissance de l'Académie française se situe dans un cadre historique caractérisé par une centralisation politique réalisée et la consolidation d'un pouvoir royal puissant. Cette organisation s'est affirmée comme un instrument essentiel pour la normalisation et la régulation du français, contribuant de manière significative à l'élaboration d'un « français standard » en relation avec des visées politiques et culturelles. Dans son livre *Discriminations : Combattre la glottophobie*, Philippe Blanchet explique :

« Le "français standard" (ou "bon français" ou autres appellations) a été élaboré par des écrivains, des grammairiens, des censeurs dépendant de la cour royale, à partir du XVI^e siècle (en corrélation directe avec l'affirmation progressive d'un pouvoir politique autoritaire et à caractère "national" français). Cette élaboration est symbolisée par la création et l'action de l'Académie française à partir du XVII^e siècle dont la mission était alors clairement d'être un organe de censure de la langue, des

textes et des discours. Cette construction a été réalisée à partir des pratiques linguistiques parisiennes (où se mêlaient des formes venues des provinces environnantes dites de "langue d'oïl") en excluant les formes linguistiques les plus répandues et les plus partagées par "le peuple" (pour retenir les formes les plus rares) et en inventant de très nombreuses formes à partir du latin classique ou du grec ancien » (Blanchet, 2017,62).

Blanchet souligne l'importance de l'Académie française dans la standardisation et la normalisation de la langue française. Cette démonstration met en évidence que cette démarche n'était pas neutre, mais était étroitement liée à des décisions politiques et sociales visant à consolider le pouvoir royal et à favoriser l'unification du territoire à travers l'adoption d'une langue commune.

Toutefois, ce processus de standardisation a conduit à la marginalisation des procédures linguistiques communes et des langues régionales, qui ont été négligées au profit d'un modèle influencé par les élites de Paris et les usages traditionnels. Dans cette optique, l'Académie française a joué un rôle de contrôle et de régulation en choisissant les formes considérées comme « nobles » ou « correctes » et en rejetant celles qui ne satisfaisaient pas à ses normes d'élégance et de prestige. Dès ses débuts, l'Académie française a joué un rôle essentiel dans la promotion d'une vision hiérarchisée de la langue, favorisant certains usages linguistiques tout en reléguant d'autres à la marge. Cette méthode, malgré son renforcement de l'identité linguistique nationale, a également introduit des discriminations linguistiques qui persistent et ont des conséquences jusqu'à nos jours.

2.4 Les mesures prises pour protéger la langue française :

La langue française occupe une place centrale dans l'identité culturelle et politique de la France, ce qui a conduit à la mise en place de diverses initiatives visant à sa préservation et à sa promotion. Pour répondre aux défis posés par la mondialisation, l'essor de l'anglais et la diversité linguistique régionale, les autorités ont mis en place des politiques et des législations visant à promouvoir l'usage du français tant dans les domaines publics que privés.

Ces mesures reflètent la volonté de consolider la position du français en tant que langue prédominante, tout en abordant des défis dans les domaines de l'éducation, de la culture et de l'économie. Une étape importante a été franchie avec l'adoption de la loi Toubon en 1994, qui a rendu obligatoire l'usage du français dans divers secteurs stratégiques. En même temps, le ministère de l'Éducation a un rôle essentiel dans la promotion et la préservation du français, en garantissant son statut de langue principale d'enseignement et un élément clé de l'unité nationale. Ces mesures conjointes témoignent de l'engagement constant de l'État en faveur de la protection et de la promotion de la langue française dans le contexte des évolutions de la société contemporaine.

1- La Loi Toubon

Annoncée le 4 août 1994, la loi Toubon, baptisée ainsi en l'honneur de Jacques Toubon, qui était alors ministre de la Culture (Blanchet 2017,78), représente un jalon important dans les initiatives visant à protéger et à promouvoir la langue française. L'objectif de cette législation est de promouvoir l'usage du français dans les sphères publiques et privées, en réaction à la propagation des anglicismes et à la prédominance évolutive de l'anglais dans des domaines tels que la publicité, le commerce, les médias et même la recherche scientifique. L'objectif principal est d'assurer la prééminence du français en tant que langue nationale, tout en préservant les droits des individus de

comprendre et de s'exprimer dans leur propre langue.

L'objectif de cette loi est de consolider le statut du français en tant que langue officielle et nationale de la République française. Elle énonce des principes fondamentaux visant à assurer son application dans divers domaines de la sphère publique et du monde professionnel. Comme mentionné dans son premier article :

« Notre nouvelle législation linguistique s'ouvre sur un article de proclamation développant la phrase lapidaire de l'article 2 de la Constitution, d'où il résulte que, langue de la République, le français n'est pas seulement la langue de l'administration et des services publics, mais aussi la langue de l'enseignement, du travail et des échanges » (Article 1er de la loi Toubon, 1994).

Cette déclaration étend la portée du français au-delà de sa fonction traditionnelle dans le domaine de l'administration publique. Son statut obligatoire est revendiqué dans des secteurs essentiels tels que l'éducation, les rapports professionnels et les démarches économiques.

En inscrivant ces principes dans le cadre législatif, la loi Toubon a pour objectif de garantir aux citoyens une accessibilité à une information claire et de protéger l'unité linguistique nationale contre les effets de la mondialisation et la prolifération des anglicismes.

Bien que la loi Toubon soit fréquemment considérée comme un moyen de défense face à la domination grandissante des langues étrangères, elle fait aussi partie d'une stratégie visant à consolider la position prépondérante du français dans l'espace public. Dans son livre *Discriminations : combattre la glottophobie*, Philippe Blanchet souligne cet aspect.

« La loi impose l'usage du français dans de nombreuses situations et réduit fortement, voire interdit dans certains cas, l'usage de toute autre langue (et pas uniquement de l'anglais) dans la vie publique française. Ce n'est pas la domination et l'hégémonie linguistiques qui sont combattues : il s'agit au contraire de renforcer celles du français » (Blanchet 2017,78).

Blanchet met en lumière un élément clé de la loi Toubon : même si elle se positionne comme une réaction à l'augmentation des anglicismes, elle sert aussi d'outil pour privilégier le français au détriment des autres langues parlées en France, y compris les langues locales. En promouvant l'usage privilégié du français dans les secteurs publics, la loi maintient une approche centralisée et normative, cherchant à standardiser les pratiques linguistiques sur l'ensemble du territoire. Cette approche démontre un désir de renforcement de l'unité nationale. Cependant, elle pourrait également provoquer des contestations, notamment en lien avec la mise à l'écart des langues moins répandues et la variété linguistique.

Pour conclure, la loi Toubon illustre une volonté explicite de sauvegarder et de favoriser la langue française face à la mondialisation croissante et à la prolifération des anglicismes. Cependant, malgré son efficacité en termes de structuration linguistique, cette approche est critiquée pour son incidence sur la pluralité linguistique, en particulier en ce qui concerne les langues régionales et les groupes linguistiques minoritaires.

2- L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF)

Fondée en 1970, l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) est une institution intergouvernementale qui rassemble 88 États et gouvernements partageant l'usage ou la préservation de la langue française. Outre la protection de la langue, l'Organisation internationale de la

Francophonie s'efforce de consolider les relations culturelles, politiques et économiques parmi ses États membres, tout en promouvant la pluralité linguistique et culturelle.

Contrairement à une perception répandue, les activités de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) ne se cantonnent pas uniquement à la promotion de la langue française à l'étranger. La France, en tant que membre fondateur de cette organisation, est pleinement intégrée dans l'espace francophone ciblé par les politiques linguistiques de l'OIF. L'organisation travaille en collaboration avec des institutions françaises telles que la DGLFLF ou TV5MONDE pour promouvoir et protéger la langue française, y compris sur le territoire national. Par ailleurs, les défis relatifs à la protection de la langue française au sein des institutions européennes, ainsi que les initiatives visant à promouvoir le multilinguisme dans le domaine de l'éducation et du numérique, sont des enjeux majeurs pour la France. Le cadre stratégique 2023–2030 de l'OIF met en avant le fait que ses missions s'étendent à l'ensemble de l'espace francophone, ce qui inclut la France parmi ses priorités linguistiques.

« *L'Organisation internationale de la Francophonie a pour mission de promouvoir la langue française et le plurilinguisme, de soutenir la diversité culturelle et linguistique, et de renforcer l'usage du français dans toutes les sphères de la vie publique, dans l'espace francophone.* » (OIF, Cadre stratégique 2023–2030, p. 9).

L'Organisation ne se cantonne pas uniquement à la promotion de la langue française. Elle s'inscrit dans une perspective plus vaste visant à établir des liens entre les populations et à promouvoir la pluralité culturelle dans le contexte de la solidarité internationale. Selon les explications fournies par Xavier Deniau dans son livre intitulé *La Francophonie* :

« *La francophonie assure, en effet, une fonction de relation, de communication, et donc d'enrichissement mutuel. Elle ne peut que favoriser ce que Léopold Sédar Senghor appelle le "dialogue des cultures". Elle est un moyen de compréhension réciproque et de solidarité entre les peuples* » (Deniau, 1983,4).

Deniau souligne l'importance fondamentale de la Francophonie en tant que cadre privilégié pour le dialogue et la coopération. Elle va au-delà des questions linguistiques pour devenir un outil efficace de compréhension réciproque et de rapprochement culturel parmi ses membres. Cette perspective met en lumière l'objectif de la Francophonie qui vise à rassembler les populations malgré leur diversité, tout en favorisant le français en tant que langue partagée, facilitant ainsi l'interconnexion et l'échange entre les individus.

De plus, la francophonie dépasse largement le simple décompte des locuteurs pour représenter une réalité sociolinguistique complexe qui témoigne à la fois de l'histoire de la diffusion du français et de sa position dans le contexte mondial contemporain. Concernant cette question, Thierry de Beaucé, qui était à l'époque directeur général des relations culturelles, scientifiques et techniques du Quai d'Orsay, a affirmé :

« *Jamais dans le monde autant de personnes n'ont parlé notre langue. [...] Il y a actuellement 145 millions de personnes scolarisées en français dans le monde, et 215 millions de "parlant français". Soit, au total, 360 millions... Or, cette francophonie-là repose plus sur des spéculations*

démolinguistiques que sur des pratiques linguistiques réelles. Avant d'être des chiffres, la francophonie est une réalité sociolinguistique complexe, fruit de l'histoire et de l'expansion de la langue française. Louis-Jean Calvet, selon ses propres calculs, évalue le nombre de francophones parlant le français quotidiennement, au travail ou en famille, à environ 120 millions » (Calvet, 1996,487).

Ceci met en lumière la diversité de la francophonie. D'une part, elle souligne la prépondérance numérique du français à l'échelle mondiale, avec des millions de locuteurs et d'apprenants répartis sur divers continents. D'un autre côté, elle apporte une nuance à cette réalité en mettant en avant le fait que ces données, fréquemment perçues comme un succès, ne traduisent pas systématiquement les pratiques linguistiques effectives, en particulier l'usage courant du français. Cette situation souligne l'importance cruciale de l'Organisation internationale de la Francophonie, qui s'efforce de renforcer l'enseignement du français et de favoriser son utilisation dans divers contextes.

Dans l'ensemble, l'Organisation internationale de la francophonie s'emploie non seulement à accroître le nombre de personnes parlant français grâce à des mesures éducatives et culturelles, mais aussi à assurer que le français reste une langue utilisée quotidiennement, un moyen d'intermédiation et un vecteur de collaboration internationale.

En guise de conclusion, les initiatives adoptées par la France afin de sauvegarder et de valoriser la langue française témoignent d'une détermination politique affirmée à maintenir son prestige face aux enjeux de la mondialisation et à l'essor grandissant des langues étrangères, en particulier l'anglais. Des mesures telles que la loi Toubon, les actions de l'Académie française et le rôle de l'Organisation internationale de la Francophonie illustrent une stratégie concertée visant à promouvoir l'usage du français dans des secteurs essentiels tout en renforçant sa présence à l'échelle internationale. Ces initiatives reflètent la valeur attribuée à la langue française en tant que véhicule d'identité nationale, de culture et d'intermédiation.

3- Étude de cas : L'aménagement linguistique en Irak

3.1 Contexte sociolinguistique de l'Irak :

L'Irak, un pays avec une histoire millénaire, se distingue par sa grande diversité linguistique et culturelle. Au centre du Moyen-Orient, cette région abrite une diversité de langues qui témoigne de la complexité de sa structure sociale et politique. L'évolution linguistique de l'Irak est caractérisée par une diversité d'influences et par des stratégies de régulation linguistique qui ont changé au gré des différentes périodes de domination. À partir de 1870, l'Empire ottoman a instauré une politique de turquisation au sein des écoles Rushdiyya, restreignant l'utilisation de la langue arabe dans les domaines de l'administration et de l'enseignement. En réponse, un mouvement nationaliste arabe émerge au début du XXe siècle, avec pour objectif de promouvoir l'arabe en tant que langue officielle dans les domaines de l'éducation et de la justice en Mésopotamie. Ce phénomène se manifeste particulièrement par l'émergence de sociétés et d'associations engagées dans la promotion de la langue arabe dès l'époque précédant la chute de l'Empire ottoman.

Alors que l'arabe joue un rôle prépondérant en tant que langue officielle et dominante, le kurde bénéficie également d'une reconnaissance en tant que langue officielle dans la région du Kurdistan

irakien, conformément à la Constitution de 2005. En outre, on retrouve des langues minoritaires comme le turkmène et l'arménien, qui reflètent la diversité ethnique et religieuse du pays.

Toutefois, cette pluralité linguistique engendre des défis majeurs. Elle est fréquemment à l'origine de conflits, en particulier entre les communautés arabes et kurdes tout comme elle représente aussi une richesse culturelle singulière. Dans ce cadre, l'aménagement linguistique en Irak a pour objectif de préserver cette diversité tout en renforçant la langue arabe en tant que vecteur d'unité nationale. Il est crucial de saisir ce contexte sociolinguistique afin d'analyser les politiques élaborées pour superviser et encourager les langues dans un pays où l'identité linguistique est étroitement liée à l'histoire et aux tendances politiques.

3.2. Dialectes familiers irakiens :

Il est évident que les principaux facteurs menaçant la pérennité de la langue arabe en Irak sont la diversité des dialectes irakiens, leurs fortes disparités, leur éloignement de la norme de la langue arabe standard, ainsi que la pluralité des langues nationales en raison de la composition ethnique variée de la population irakienne. L'arabe standard (ou classique) est employé comme langue officielle dans les domaines de l'administration, de l'enseignement et des médias, tandis que les dialectes locaux tels que le bagdadi, le mossouli et le sud-irakien présentent des variations significatives d'une région à l'autre. Les variantes régionales peuvent parfois être si divergentes qu'elles posent un défi pour la communication mutuelle, notamment dans les domaines de l'éducation et du droit. Il convenait à l'État de concevoir des politiques linguistiques visant à résoudre la situation chaotique des dialectes en Irak, et l'objectif principal de la réforme linguistique devrait être d'harmoniser l'arabe classique avec les dialectes locaux parlés par la population irakienne. L'objectif n'est pas de modifier la nature des sociétés irakiennes et leurs particularités, mais de promouvoir une conscience et une culture linguistique unifiée.

3.3 Mesures prises pour promouvoir l'arabe et le kurde

La diversité linguistique en Irak a conduit à la formulation de politiques linguistiques modérées visant à promouvoir l'unité nationale. Dans ce cadre, la loi la plus significative concernant les politiques linguistiques en Irak a été la loi n° 64 de 1977 pour la préservation de l'intégrité de la langue arabe. Cette loi visait à protéger l'arabe en mettant en place une politique linguistique efficace qui favorise exclusivement le développement et la propagation de l'arabe en Irak, en limitant notamment l'influence de l'anglais.

Il s'agit d'un accomplissement notable de l'Irak en matière de préservation de la langue arabe et de l'identité nationale. L'une des principales motivations de cette politique est explicitement exposée dans le texte ci-dessous :

« En considérant que la langue arabe joue un rôle essentiel dans le nationalisme arabe et constitue un fondement pour la cohésion intellectuelle au sein de sa population, ainsi que compte tenu de la prédominance de l'arabe parlé... L'ignorance et l'analphabétisme sont des conséquences de la régression et du manque de connaissance, et représentent un élément de division et de fragmentation, ainsi qu'un obstacle à la propagation de l'éducation (.....). La préservation de la

langue arabe requiert, entre autres, l'engagement des entités officielles et semi-officielles, des entreprises, des associations, des syndicats et des organisations populaires pour sauvegarder l'intégrité de la langue arabe et l'incorporer dans leurs documents et transactions. Cela implique également l'implication des autorités éducatives et des médias dans la promotion et l'adoption de la langue arabe classique comme moyen d'enseignement et de communication, ainsi que dans le développement des compétences nécessaires à sa mise en œuvre». (Journal officiel irakien, 1977,714).

Cette déclaration expose divers arguments qui ont motivé l'adoption de législations visant à protéger la langue arabe en Irak. En premier lieu, il est mis en avant que la langue arabe est considérée comme un pilier fondamental du nationalisme arabe et de l'identité collective de la population irakienne. Par la suite, elle met en avant l'argument selon lequel l'illettrisme et le manque de maîtrise de l'arabe classique représentent un frein à l'avancement de l'éducation et du développement social. Par conséquent, les autorités estiment qu'il est essentiel de mettre en place des mesures visant à assurer la promotion de l'usage de la langue arabe au sein de toutes les institutions, qu'elles relèvent du gouvernement, de l'éducation ou des médias.

Par conséquent, cette politique linguistique vise à concilier deux objectifs majeurs : d'une part, la préservation de la langue arabe en tant que pilier de l'identité nationale et, d'autre part, le renforcement de son importance dans la diffusion du savoir et le processus de modernisation du pays. L'implication des entités publiques et privées à recourir à l'arabe classique dans leurs échanges et leurs opérations vise non seulement à préserver l'unité linguistique, mais également à promouvoir une éducation et une culture homogènes sur l'ensemble du territoire irakien.

Une autre législation a été mise en place pour établir une entité supérieure responsable de l'élaboration des politiques linguistiques et de surveiller leur application : il s'agit de la loi révisée de l'Académie des sciences irakienne de 1974, qui a été récemment modifiée en 2010. Les objectifs de cette législation relative à la langue arabe se résument comme suit : « *Deuxièmement – Préserver l'intégrité des langues arabe, kurde, turkmène, syriaque et autres et œuvrer à leur développement et à leur épanouissement. Troisièmement – Développer des dictionnaires et encyclopédies scientifiques et linguistiques qui répondent aux exigences de la science, de la littérature et des arts. Quatrièmement – Vérification et publication d'anciens livres et documents scientifiques.* ». (L'Académie des sciences irakienne, 2015,2).

3.4 La loi irakienne de 2014 concernant les langues officielles

Le 7 janvier 2014, une nouvelle législation a été promulguée en Irak, connue sous le nom de loi sur les langues officielles. Cette loi se distingue des dispositions linguistiques antérieures en ce qu'elle ne désigne pas l'arabe comme la seule langue officielle du pays, mais reconnaît plutôt le principe de dualité linguistique. En effet, elle consacre deux langues officielles pour l'État irakien, à savoir l'arabe et le kurde, pour des considérations politiques. Dans tous les pays, il est essentiel de garantir l'égalité linguistique en reconnaissant le kurde comme langue officielle de communication, tant au niveau national que régional, notamment dans la région du Kurdistan:

« *Article 4 : (Les langues arabe et kurde sont utilisées dans les réunions officielles, au Parlement, à*

la Présidence de la République, au Conseil fédéral des ministres, au Conseil judiciaire suprême, aux autres organes et institutions fédérales et aux réunions officielles dans la région du Kurdistan), son Parlement, sa Présidence et son Gouvernement. Article 5 : (Les échanges entre les autorités fédérales et les autorités de la Région du Kurdistan se font en arabe et en kurde. ». (Journal officiel irakien, 2024, N°4311, 2)

Cette législation souligne le statut officiel des langues en Irak, notamment l'arabe et le kurde, au sein des institutions nationales et régionales. Selon l'article 4, ces deux langues sont employées dans l'ensemble des établissements officiels du pays, tant au niveau fédéral que dans les institutions de la région du Kurdistan. Selon l'article 5, la communication entre le gouvernement fédéral irakien et les autorités kurdes est strictement effectuée en arabe et en kurde.

Ces mesures législatives témoignent d'une reconnaissance institutionnelle du bilinguisme dans le pays. L'Irak, en tant qu'État multilingue, a mis en place ces mesures afin de garantir une coexistence pacifique entre ses principales communautés linguistiques. L'objectif de cette politique linguistique est d'assurer une représentation équitable des populations arabophones et kurdophones dans la gouvernance du pays, afin de prévenir toute marginalisation linguistique susceptible d'aggraver les tensions politiques ou identitaires. Sur le plan fonctionnel, la reconnaissance du kurde en parallèle de l'arabe donne aux citoyens parlant le kurde la possibilité d'accéder aux services gouvernementaux et aux décisions politiques dans leur langue natale. C'est aussi une reconnaissance de la diversité culturelle et ethnique en Irak, qui reflète un engagement à respecter les identités géographiques.

Toutefois, cette situation peut aussi présenter des obstacles, notamment en termes de mise en œuvre réelle de ces dispositions, d'accès à des ressources linguistiques adéquates pour une gestion bilingue efficace, et l'exigence de formations appropriées pour les agents publics.

3.5 Reconnaissance légale des langues des minorités en Irak

En raison de sa diversité ethnique et linguistique, l'Irak a progressivement inclus dans sa législation des dispositions visant à préserver et à valoriser les langues des minorités. Cette reconnaissance juridique découle d'une volonté de sauvegarder le patrimoine culturel et linguistique des communautés résidant en Irak, tout en assurant leur accès aux ressources publiques et à l'éducation dans leur langue maternelle.

Les langues des minorités telles que le turkmène, le syriaque (néo-araméen), l'arménien et le mandaique, sont utilisées par des communautés établies en Irak depuis de longs siècles. Pour garantir la pérennité et la transmission des langues minoritaires en Irak, l'État a instauré un cadre légal autorisant non seulement l'usage officiel de ces langues dans des zones spécifiques, mais également leur apprentissage dans les écoles.

L'implication de l'État irakien en faveur de ces langues minoritaires est démontrée à travers divers articles de loi :

Article 9 :

« Les langues turkmène et syriaque sont les langues officielles dans les unités administratives dans lesquelles les Turkmènes ou les Syriaques constituent une population importante. » (Journal officiel irakien, 2024, N° 4311, 9.)

Cet article souligne la reconnaissance institutionnelle des langues minoritaires dans certaines zones où ces communautés sont largement présentes. En reconnaissant le turkmène et le syriaque comme langues officielles dans les régions où ces communautés sont prédominantes, l'État irakien leur offre la possibilité de recourir à leur langue dans l'administration locale et les services publics. Ceci facilite leur intégration tout en garantissant leur accès aux droits essentiels. Cette action assure non seulement la sauvegarde de la langue, mais également l'affirmation de l'identité de ces communautés.

Article 7 :

« Il est permis d'ouvrir des écoles de tous niveaux pour enseigner en arabe, en kurde, en turkmène, en syriaque, en arménien ou en mandaique dans des établissements d'enseignement publics ou dans des établissements d'enseignement privés conformément aux réglementations éducatives. (Journal officiel irakien, 2024, N° 4311, 7.)

L'éducation joue un rôle crucial dans la propagation et la préservation des langues, et cette mesure légale représente une sauvegarde fondamentale contre la disparition des langues minoritaires. Elle offre aux jeunes la possibilité de développer leur compétence dans leur langue maternelle tout en bénéficiant d'un enseignement bilingue ou plurilingue, favorisant ainsi leur insertion sociale tout en préservant leur patrimoine culturel.

En mettant en place ces mesures, l'Irak témoigne de son engagement à préserver la diversité linguistique et à garantir la cohabitation pacifique de ses diverses communautés. Ces lois reflètent une approche inclusive du patrimoine linguistique national, dans laquelle chaque langue, même minoritaire, contribue au tissu patrimonial et social du pays. Toutefois, l'application concrète de ces lois est conditionnée par divers facteurs tels que la formation des enseignants, la disponibilité des ressources pédagogiques et la légitimation de ces langues dans la sphère publique au-delà du cadre législatif.

Ces mesures législatives témoignent de la volonté de l'Irak de concilier l'unité nationale avec le respect de la diversité linguistique, en garantissant à chaque communauté la possibilité de préserver et d'enrichir son identité linguistique et culturelle.

Conclusion

L'aménagement linguistique en France et en Irak témoigne des défis spécifiques rencontrés par chaque pays dans la protection et la diffusion de leurs langues nationales. En France, les politiques linguistiques sont caractérisées par une stratégie centralisée et stricte qui vise à préserver la langue française des affectations étrangères. Cette protection est notamment assurée par des dispositifs tels que la loi Toubon de 1994, l'Académie française et le rôle de l'Organisation internationale de la Francophonie. Cette stratégie reflète la volonté de préserver une cohésion linguistique solide et de promouvoir la langue française à l'échelle internationale, même si elle suscite des discussions sur le statut des langues régionales et la diversité linguistique nationale.

En revanche, l'Irak a opté pour une démarche multilingue et inclusive en englobant plusieurs langues officielles et minoritaires afin de refléter sa pluralité ethnique et culturelle. L'Irak assure, à travers des mesures législatives et des lois récentes, la protection de l'usage de l'arabe et du kurde au sein de

ses institutions, tout en reconnaissant les langues des minorités telles que le turkmène, le syriaque, l'arménien et le mandaique dans les domaines de l'éducation et de l'administration locale. Toutefois, la réalisation de ces politiques demeure complexe en raison des conflits politiques et identitaires, qui ont un impact sur la gestion linguistique et l'harmonie intercommunautaire.

Par conséquent, malgré les différences d'approche, ces deux cadres d'aménagement linguistique reflètent des contextes sociopolitiques distincts : un système monolingue protecteur en France et un modèle plurilingue conciliant en Irak. Ces politiques linguistiques mettent en évidence le rôle crucial de la langue en tant qu'instrument de cohésion nationale, mais également en tant que véhicule d'identité et de pluralité culturelle, soulevant ainsi la problématique de l'équilibre entre la préservation d'une langue prédominante et l'inclusion des langues minoritaires.

Bibliographie

- Académie Irakienne. (n.d.). 3128680911 رقم وثيقة.
<https://iraqacademy.iq/upload/3128680911.pdf>
- Blanchet, Philippe. (2017). Discriminations : Combattre la glottophobie. Paris : Textuel.
- Boulanger, Jean-Claude. (1989). Aménagement linguistique et terminologie : Un mythe ? L'exemple de la malgachisation. *Language Problems and Language Planning*, 13(3), 243–263. <https://doi.org/10.1075/lplp.13.3.03bou>
- Calvet, Louis-Jean. (1996). Francophonie et géopolitique. Dans de Robillard, Didier & Bénémino, Michel. (Dir.), *Le français dans l'espace francophone*, Tome 1 (pp. 483–495). Paris : Champion.
- Conseil constitutionnel. Texte intégral de la Constitution du 4 octobre 1958 en vigueur. Consulté le 22 mars 2025. Disponible sur : <https://www.conseil-constitutionnel.fr/le-bloc-de-constitutionnalite/texte-integral-de-la-constitution-du-4-octobre-1958-en-vigueur>
- Corbeil, Jean-Claude. (1980). L'aménagement linguistique du Québec. Coll. "Langue et société", no 3. Montréal : Guérin.
- Daoust, Denise., & Maurais, Jacques. (1987). L'aménagement linguistique. Dans *Politique et aménagement linguistiques* (pp. 6–46). Paris/Québec : Le Robert/L'Ordre des mots, Conseil de la langue française.
- Deniau, Xavier. (1983). *La Francophonie*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Houdebine, Anne-Marie. (2016). Le centralisme linguistique. Brève histoire d'une norme prescriptive. *La linguistique*, 52(1), 35–54. <https://doi.org/10.3917/ling.521.0035>
- https://www.francophonie.org/sites/default/files/2022-11/sommet_xviii-cadre_strategique_2023_2030.pdf
- Journal officiel irakien. (1977). Numéro de publication : 2587, Date : 16/05/1977, Page n° : 714, Numéro de partie : 1.
- Walter, Henriette. (2016). La norme linguistique dans le dictionnaire de l'Académie française. *La linguistique*, 52(1), 55–68. <https://doi.org/10.3917/ling.521.0055>

Bibliography

- Iraqi Academy. (n.d.). 3128680911. <https://iraqacademy.iq/upload/3128680911.pdf>
- Blanchet, Philippe. (2017). Discrimination: Combating Glottophobia. Paris: Textuel.
- Boulanger, Jean-Claude. (1989). Language Planning and Terminology: A Myth? The Example of Malagasyization. *Language Problems and Language Planning*, 13(3), 243–263. <https://doi.org/10.1075/lplp.13.3.03bou>
- Calvet, Louis-Jean. (1996). Francophonie and Geopolitics. In de Robillard, Didier & Béniamino, Michel. (Ed.), *French in the Francophone World, Volume 1* (pp. 483–495). Paris: Champion.
- Constitutional Council. Full text of the Constitution of October 4, 1958, in force. Accessed March 22, 2025. Available at: <https://www.conseil-constitutionnel.fr/le-bloc-de-constitutionnalite/texte-integral-de-la-constitution-du-4-octobre-1958-en-vigueur>
- Corbeil, Jean-Claude. (1980). Linguistic Planning in Quebec. Coll. "Language and Society," No. 3. Montreal: Guérin.
- Daoust, Denise, & Maurais, Jacques. (1987). Linguistic Planning. In *Language Policy and Planning* (pp. 6–46). Paris/Quebec: Le Robert/L'Ordre des mots, Council of the French Language.
- Deniau, Xavier. (1983). *La Francophonie*. Paris: Presses Universitaires de France.
- Houdebine, Anne-Marie. (2016). Linguistic Centralism. A Brief History of a Prescriptive Norm. *Linguistics*, 52(1), 35–54. <https://doi.org/10.3917/ling.521.0035>
- https://www.francophonie.org/sites/default/files/2022-11/sommet_xviii-cadre_strategique_2023_2030.pdf
- Iraqi Official Journal. (1977). Publication number: 2587, Date: 05/16/1977, Page number: 714, Part number: 1.
- Walter, Henriette. (2016). the linguistic norm in the dictionary of the French Academy. *Linguistics*, 52(1), 55–68. <https://doi.org/10.3917/ling.521.0055>

Republic Of Iraq
Ministry Of Higher Education and
Scientific Research
University Of Anbar



UNIVERSITY OF ANBAR JOURNAL FOR LANGUAGES AND LITERATURE

Quarterly Peer-Reviewed Scientific Journal
Concerned With Studies
And Research On Languages

ISSN : 2073 - 6614

E-ISSN : 2408 - 9680

Volume : (17) ISSUE : (1) FOR MONTH : March

YEAR: 2025